

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 02 février 2022

Absents : AG Escudié donne pouvoir à L Bastiani.

1 - Signature d'une convention avec la société Cortez\$Fils pour la mise en fourrière et l'enlèvement des épaves.

Voté à l'unanimité.

2 - Demande de subvention à la Région pour le projet de restauration et valorisation de la Calade de l'église Saint Michel.

Montant HT des travaux 10 017€. Subvention demandée 5 008 €.

Gilbert Suzan précise qu'une subvention va être demandée au Département ainsi qu'à la Fondation du Crédit Agricole et une souscription va être lancée par l'association de Sauvegarde du Patrimoine afin de réduire le coût pour la commune.

Voté à l'unanimité.

3 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'aménagement de l'Eco Hameau ;

Montant total des travaux 490 485 €. Subvention demandée 284 383 €

Voté à l'unanimité.

4 - Renouvellement des baux saisonniers sur 10 mois;

Terrasse du Piccolo : 209 € pour l'année.

Gîte d'Étape : 300 €/mois.

Atelier rez-de-chaussée La Sagne : 93 €/mois.

Magasin rue du Four communal : 116 €/mois.

Comptoirs d'Autrefois La Sagne : 155 €/mois.

Magasin rue du puits de Farlempous : 94 €/mois.

Brasserie La Sagne : 91 €/mois.

Saint Joseph : 58 €/mois.

Les conseillers s'accordent sur une augmentation en 2023 d'au moins 3%.

Voté à l'unanimité.

5 - Subventions aux associations :

CCAS : fonctionnement 1 000 €.

Amicale des Sapeurs Pompiers de Comps sur Artuby : fonctionnement 200 €.

Radio Verdon : fonctionnement 100 €.

La Canne Compoise : animations et intervention auprès des enfants 150 €.

Arkéodidacte; organisation de la semaine scientifique en juin ; 5 000€.

Questions diverses;

Projet aire de jeux et réfection de la cour d'école;

Un devis sera demandé à l'entreprise Giordano pour réaménager la cour d'école ensuite une structure de jeu pourra être choisie en fonction de l'espace disponible. Pour l'aire de jeux il convient avant tout de définir un lieu adéquat pour son implantation.

Le sujet sera examiné à nouveau lors d'une prochaine réunion dans l'attente de nouvelles propositions.

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par la DDTM;

Le maire rappelle que la DDTM instruit certaines demandes d'urbanisme selon des rangs de priorité. Cette mesure prendra fin en décembre 2022. Ensuite c'est la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon qui fera appel à un prestataire pour instruire ces demandes pour les communes dépourvues d'un service urbanisme. Cette prestation sera facturée aux communes.

Le maire indique qu'il souhaite modifier le point relatif à l'instruction des Déclarations Préalables dans le projet de convention proposé par la DDTM.

Il rappelle que la transmission dématérialisée des demandes d'urbanisme est maintenant possible via l'adresse mail suivante : urbamairie@trigance.fr.

Réfection de la toiture d'un logement communal rue du puits de Farlempous; un devis a été fourni par l'entreprise César Nigris, un autre devis sera effectué par l'entreprise De Furia.

Information sur la préemption des parcelles G 590 et 593;

Un accord amiable a été trouvé avec la SCI chambre des hirondelles qui se porte acquéreur de ces parcelles; des clauses précises seront notifiées dans l'acte. La préemption n'est plus jugée nécessaire. La SAFER sera informée de cette décision.

Monsieur Guy Benoot réitère sa demande d'achat de la parcelle A022 à Soleils il propose de l'acheter pour 8 000€.

Les conseillers souhaitent recueillir l'avis de la SAFER considérant que cette parcelle est comprise dans le Contrat d'Aménagement Rural de la commune. B Clap estime paradoxal de céder un terrain à Soleils alors que la commune est à la recherche de parcelles pour l'Espace Test Soleils. L Bastiani est contre le projet de céder un bien commun et souhaite que la mairie conserve son terrain. Les élus s'interrogent sur les conséquences de la spéculation foncière sur des parcelles agricoles. La SAFER apportera des précisions à ce sujet.

Fonctionnement du conseil municipal;

Le Maire rappelle les règles fonctionnement du conseil municipal ; il demande aux conseillers de ne pas revenir à posteriori sur des sujets débattus lors des réunions. L Bastiani a estimé en accord avec C Guérin que le projet de gradins au Saint Esprit ne lui paraissait pas opportun alors que la délibération pour la demande de subvention avait déjà été approuvée. Il estime qu'il faudrait s'attacher à des projets plus en adéquation avec les demandes de la population.

B Clap lui répond que le débat démocratique doit se tenir lors des réunions du conseil municipal et qu'il doit tenir compte de l'intérêt commun et non devant le four communal.

G Suzan réplique qu'il est délégué au patrimoine et à la culture au sein de la commune et il estime légitime de proposer des projets relatifs à sa fonction. Il précise que bien que ne passant pas toute la semaine au village il a toujours eu un attachement pour l'histoire et le patrimoine de Trigance.

C Varagnac suggère d'engager une réflexion sur l'avenir de l'espace théâtral de la Sagne et souligne que des éléments sur le plan de financement des gradins avaient déjà été évoquées.

Présentation de l'outil ConsultVox;

Le Maire insiste sur le fait qu'une consultation pour connaître les attentes de la population semble nécessaire; L Bastiani, C Varagnac et G Suzan sont d'accord pour accompagner cette consultation citoyenne avec la société ConsultVox. B Clap insiste sur l'importance de mener cette action par le biais d'un prestataire afin d'avoir une vision extérieure et objective des attentes de la population.

C Varagnac propose la création d'un conseil municipal jeune avec les parents conseillers.

Ayant constaté que la page Facebook de la commune était défailante, Gilbert Suzan se propose de l'animer et demande que les identifiants lui soient transmis

Le hangar situé au Villard sera prêté gracieusement à monsieur Decoux pour y ranger des voitures jusqu'au début des travaux d'aménagement de l'Eco Hameau.

Le maire donne lecture de la motion concernant le départ du docteur Cristofaro à la maison médicale de Comps.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 07 février 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 07 février 2022

Le Maire

